



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E76962 VALABLE JUSQU'AU 07/02/2026

ÉDITÉ LE 14/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2006

Raison sociale : A.B.P.CENTRE MENUISERIE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/06/2019
Capital : 7 500

356A RUE DES VILLAGES
BOX N° 1 - VILLAGE D'ENTREPRISE N° 2
36100 ISSOUDUN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHATEAUROUX 2006B00210
Siret : 491 153 748 00042
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 6105872
Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AN 520 108

Téléphone : 02 54 21 78 20 Fax : 02 54 21 33 84
Portable : 06 72 14 40 53
Responsabilité légale :
PRETAT VIRGINIE DIRECTRICE GENERALE

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AN 520 108

Site Internet : www.abpcentremenuiserie.com
E-mail : abpcentremenuiserie@orange.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Effectif moyen : 7 Tranche de classification : EFF2 Chiffre d'affaires H.T. : 1 647 644 Tranche de classification : CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire	7	08/02/2023
Nombre total de qualifications : 1			

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLÉANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.